

[www.education.gouv.fr/stateval](http://www.education.gouv.fr/stateval)

**En 2004, le nombre d'étudiants recevant une aide financière du ministère en charge de l'Éducation nationale progresse de 1 % pour s'établir à 516 000.**

**1,3 milliard d'euros sont versés au titre de ces aides.**

**La croissance du nombre d'étudiants aidés est plus modérée que les années précédentes ; en effet, la proportion de boursiers se stabilise à 30 %.**

**Les étudiants originaires de classes sociales les plus défavorisées restent très largement majoritaires parmi la population aidée, même si la part des classes moyennes ou favorisées dans le total des boursiers sur critères sociaux augmente, comme dans la société.**

## Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers

L'objectif des bourses de l'enseignement supérieur attribuées par le ministère chargé de l'Éducation nationale est de permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient pu renoncer en raison de contraintes familiales ou matérielles. La gestion des bourses d'enseignement supérieur est assurée, sous la responsabilité des recteurs, par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

### 1,3 milliard d'euros pour les bourses de l'enseignement supérieur en 2004

Le budget de l'Éducation nationale pour l'ensemble des bourses de l'enseignement supérieur s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros en 2004, soit 25 % de plus qu'en 1995 (en euros constants), (voir l'encadré *Source et définitions*, p.6) et autant qu'en 2001, 2002 et 2003. Il s'inscrit dans un budget de l'État pour l'action sociale en faveur des étudiants de près de 4 milliards d'euros (tableau 1). Au total, avec les versements des régimes sociaux et des universités, la collectivité a consacré 4,5 milliards d'euros en 2004 à l'action sociale en faveur des étudiants. La part destinée aux aides financières est celle qui a le plus progressé depuis 1995 dans ce budget, avec l'allocation de logement social, après le versement des universités, à travers le Fonds de solidarité des initiatives étudiantes, mais

les montants de ces deux aides sont comparativement plus faibles.

516 000 étudiants bénéficient en 2004-2005 d'une aide de l'Éducation nationale (tableau 2). Ces aides sont de plusieurs types. Les bourses sur critères sociaux (BCS) représentent l'élément majeur du dispositif d'aides financières aux étudiants. Elles concernent en effet 95 % des étudiants aidés avec un peu moins de 490 000 bénéficiaires. Ce type de bourses a pour objet d'ouvrir des perspectives plus favorables aux jeunes de condition sociale défavorisée. Elles se traduisent, soit par une simple exonération des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante (pour l'échelon zéro), soit, en plus, par une aide financière versée à l'étudiant bénéficiaire, de 1 315 euros à 3 554 euros par an en 2004-2005 pour les échelons un à cinq (voir tableau 4 pour les échelons intermédiaires). Distribuées dans les premier et deuxième cycles ainsi qu'aux étudiants en DESS depuis la rentrée 2001, et en DEA ou en deuxième année de cursus master (LMD) depuis 2003, ces bourses sont modulées en fonction du revenu brut global, au sens fiscal (voir l'encadré *Source et définitions*, p.6), et du nombre de points de charge de la famille. Ce dispositif est complété par les allocations d'études, destinées principalement aux étudiants rencontrant des difficultés particulières, ou en situation d'indépendance ou de rupture familiale. Le montant alloué aux bénéficiaires d'allocations d'études correspond à l'un des échelons d'une

**Tableau 1 – L'action sociale en faveur des étudiants** (en millions d'euros ( ME ))

Nature des aides	1995	2004	Évolution 2004/1995 (en %)	
			aux prix courants	aux prix constants
<b>Aides de l'État</b>				
<b>Aides budgétaires :</b>				
Aides directes				
– Bourses et prêts (43-71)	927,7	1 306,4	40,8	25,3
– Fonds de solidarité universitaire		3,5		
– Allocation de logement social (ALS)	672,6	950,0	41,2	25,7
– Aide personnalisée au logement (APL)	187,5	180,6	- 3,7	- 14,3
– Part de l'État		11,4		
– Aide au transport (carte « Imagine R »)				
<b>Total Aides directes</b>	<b>1 787,8</b>	<b>2 451,9</b>	<b>37,1</b>	<b>22,1</b>
Aides indirectes				
– Œuvres universitaires	253,4	294,3	16,1	3,4
– Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	18,0	40,6	25,1
– Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	46,3	451,2	390,5
<b>Total Aides indirectes</b>	<b>274,6</b>	<b>358,6</b>	<b>30,6</b>	<b>16,2</b>
<b>Total Aides budgétaires</b>	<b>2 062,4</b>	<b>2 810,5</b>	<b>36,3</b>	<b>21,3</b>
<b>Aides fiscales (1) :</b>				
– Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 080,0	14,6	2,0
– Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	165,0	32,0	17,5
<b>Total Aides fiscales</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1 245,0</b>	<b>16,7</b>	<b>3,8</b>
<b>Total des aides de l'État (budgétaires et fiscales)</b>	<b>3 129,5</b>	<b>4 055,5</b>	<b>29,6</b>	<b>15,3</b>
<b>Autres aides</b>				
<b>Versements des régimes sociaux :</b>				
– Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	461,2	23,0	9,4
<b>Versements des universités (FSDIE)</b>	6,1	12,2	100,0	78,0
<b>Total Autres aides</b>	<b>381,2</b>	<b>473,4</b>	<b>24,2</b>	<b>10,5</b>
<b>Total général</b>	<b>3 510,7</b>	<b>4 528,9</b>	<b>29,0</b>	<b>14,8</b>

(1) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 0,3 milliard d'euros.

Source : MEN-DEP

bourse sur critères sociaux. Contingentées, les allocations d'études concernent 10 000 étudiants en 2004. Les bourses de mérite constituent la dernière composante des bourses à caractère social. Mises en place en 1999, elles sont destinées aux élèves méritants issus de milieux modestes et s'engageant à préparer certains concours prestigieux. Elles donnent droit à une aide de 6 102 euros et concernent 760 étudiants en 2003.

Le deuxième dispositif d'aide du ministère chargé de l'Éducation nationale est la bourse sur critères universitaires (BCU). À l'inverse des bourses sur critères sociaux, les BCU se basent principalement sur des

critères pédagogiques (résultats universitaires du boursier potentiel) et sont contingentées. Ces bourses concernent les étudiants en DEA ou en DESS (bourses de troisième cycle), les étudiants préparant l'agrégation (bourses d'agrégation) ou certains concours administratifs (bourses de service public). Près de 12 600 étudiants bénéficient de l'une de ces aides. Le montant des aides attribuées est plus élevé, de 3 508 euros pour une bourse de service public à 3 837 euros pour une bourse de troisième cycle et 4 138 euros pour une bourse d'agrégation. Existente aussi les prêts d'honneur, qui sont des prêts sans intérêt destinés aux étudiants

ne pouvant bénéficier de l'une des aides précédentes. Le bénéficiaire s'engage à commencer le remboursement dix ans après l'emprunt. Ces prêts concernent 2 600 étudiants en 2004.

### La proportion d'étudiants aidés se stabilise autour de 30 %

En 2004, le nombre d'étudiants aidés a augmenté dans une moindre mesure que les années précédentes (+ 1,0 % après + 2,5 % et + 2,0 % en 2003 et 2002). Toutefois, ce ralentissement s'explique presque totalement par la décélération des effectifs susceptibles de recevoir une aide (+ 0,7 % après + 2,0 % et + 1,1 %). En effet, la proportion d'étudiants aidés (voir l'encadré p.6) reste stable aux alentours de 30 %.

Après l'augmentation du nombre de boursiers due à l'élargissement du champ de la population aidée (création des allocations d'études, de l'échelon 0...), la croissance est très légère depuis 2001 (+ 0,5 point en quatre ans) et l'expansion des effectifs d'étudiants aidés n'est due qu'à l'évolution des effectifs susceptibles de recevoir une bourse. De plus, l'augmentation du nombre de boursiers à l'échelon 0 explique à elle seule plus de la moitié de la croissance totale des boursiers sur critères sociaux. La part des échelons 0 dans le total des BCS progresse donc de façon continue depuis leur création, même si elle commence à se stabiliser en 2004. En revanche, cette année, la part des cinquièmes échelons augmente à nouveau après deux années de baisse. Les changements dans la part des différents échelons dans le total des BCS s'expliquent quasi uniquement par les modifications de

**Tableau 2 – Les bénéficiaires d'une aide de l'Éducation nationale entre 1997, 2001 et 2004**  
France métropolitaine + DOM

	1997-98	2001-02	2004-05	Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2004	
				absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
<b>Bourses sur critères sociaux (BCS)</b>							
Échelon 0 (créé en 1999)	0	34 299	49 986	34 299	-	15 687	45,7
Échelon 1	49 544	86 975	93 695	37 431	75,6	6 720	7,7
Échelon 2	62 476	49 796	50 325	- 12 680	- 20,3	529	1,1
Échelon 3	54 645	51 335	50 517	- 3 310	- 6,1	- 818	- 1,6
Échelon 4	47 911	50 453	50 895	2 542	5,3	442	0,9
Échelon 5	167 356	190 126	193 994	22 770	13,6	3 868	2,0
<b>Total BCS</b>	<b>381 932</b>	<b>462 984</b>	<b>489 412</b>	<b>81 052</b>	<b>21,2</b>	<b>26 428</b>	<b>5,7</b>
Allocations d'études (créées en 1999)	0	9 074	10 189	9 074	-	1 115	12,3
Bourses de mérite (créées en 1998)	0	573	757	573	-	184	32,1
<b>Total bourses à caractère social</b>	<b>381 932</b>	<b>472 631</b>	<b>500 358</b>	<b>90 699</b>	<b>23,7</b>	<b>27 727</b>	<b>5,9</b>
Bourse de DEA	7 158	7 042	5 432	- 116	- 1,6	- 1 610	- 22,9
Bourse de DESS	3 679	3 236	4 866	- 443	- 12,0	1 630	50,4
Bourse de service public	630	676	712	46	7,3	36	5,3
Bourses d'agrégation	1 788	1 613	1 565	- 175	- 9,8	- 48	- 3,0
<b>Total bourses sur critères universitaires</b>	<b>13 255</b>	<b>12 567</b>	<b>12 575</b>	<b>- 688</b>	<b>- 5,2</b>	<b>8</b>	<b>0,1</b>
Prêts d'honneur	3 458	2 861	2 578	- 597	- 17,3	- 283	- 9,9
<b>Total aides aux étudiants</b>	<b>398 645</b>	<b>488 059</b>	<b>515 511</b>	<b>89 414</b>	<b>22,4</b>	<b>27 452</b>	<b>5,6</b>
<b>Proportion d'étudiants aidés</b>	<b>23,6</b>	<b>29,5</b>	<b>30,0</b>	<b>5,9</b>	<b>25,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,7</b>

Source : MEN-DEP

structure des revenus des étudiants puisque les plafonds des différents échelons sont réévalués de façon relativement homogène. Entre 2001 et 2004, les plafonds d'attribution des BCS à euros constants ont baissé de 1,8 % (tableau 3). Les plafonds progressent donc moins vite que l'inflation<sup>1</sup>. Le montant moyen versé au titre d'une bourse sur critères sociaux en euros constants 2004 perd 3,0 % entre 2001 et 2004 (tableau 4) alors qu'il avait fortement augmenté entre 1997 et 2001. Cette baisse s'explique à la fois par la baisse du pouvoir d'achat du montant attribué à chaque échelon (en particulier, les aides n'ont pas été revalorisées en 2003) et par la progression de la part de l'échelon 1 dont le montant est le plus faible. Entre 2003 et 2004, le montant moyen, à euros constants, d'une BCS reste stable.

## L'évolution de la population des bénéficiaires

L'étude de l'origine sociale des étudiants boursiers révèle certains éléments de l'évolution récente des bénéficiaires des BCS. Logiquement, les catégories sociales les moins favorisées forment la majeure partie des boursiers (tableau 5) : les enfants d'inactifs, retraités, ouvriers, employés et agriculteurs représentent près des trois quarts des étudiants aidés en 2004 (voir l'encadré p.6). De plus, le montant moyen de leur aide est proche ou supérieur à la moyenne : en particulier le montant d'une bourse pour les inactifs est, en général, supérieur de 20 % à la moyenne. À l'inverse, les catégories sociales plus élevées (cadres, professions intermédiaires) sont moins représentées, en nombre, et le montant moyen de la BCS correspondant est plus faible. Pourtant, depuis 1997, la structure sociale des bénéficiaires a été modifiée. En particulier, le nombre d'enfants de cadres boursiers a presque doublé.

**Tableau 3 – Plafonds d'attribution pour les BCS en 1997, 2001 et 2004 en euros constants de 2002**

	Plafond *			Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2004	
	1997-98	2001-02	2004-2005	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0	–	19 243	18 900	–	–	–	–
Échelon 1	14 386	16 297	16 010	1 911	13,3	- 287	- 1,8
Échelon 2	12 886	13 176	12 940	290	2,3	- 236	- 1,8
Échelon 3	11 402	11 639	11 430	236	2,1	- 209	- 1,8
Échelon 4	9 919	10 118	9 940	199	2,0	- 178	- 1,8
Échelon 5	8 435	8 645	8 490	210	2,5	- 155	- 1,8

Source : MEN-DEP

Lecture : pour bénéficier d'une BCS en 2004-2005 à l'échelon zéro avec 0 point de charge, il fallait déclarer un montant maximal de revenus en euros 2002 de 18 900 euros. En 2001, le montant maximum devait être supérieur à 19 243 euros, en euros 2002.

\* Revenu brut global maximal autorisé pour 0 point de charge, en euros 2002, année de référence des ressources des ménages pris en compte.

**Tableau 4 – Montants des aides en 1997, 2001 et 2004 pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS) en euros constants 2004**

	Aides *			Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2004	
	1997-1998	2001-2002	2004-2005	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0	–	exoner.	exoner.	–	–	–	–
Échelon 1	1 225	1 347	1 315	122	9,9	- 32	- 2,4
Échelon 2	1 838	2 030	1 982	192	10,5	- 48	- 2,4
Échelon 3	2 366	2 609	2 540	243	10,3	- 69	- 2,6
Échelon 4	2 882	3 178	3 097	296	10,3	- 81	- 2,5
Échelon 5	3 301	3 643	3 554	341	10,3	- 89	- 2,4
<b>Moyenne BCS **</b>	<b>2 606</b>	<b>2 811</b>	<b>2 727</b>	<b>205</b>	<b>7,9</b>	<b>- 84</b>	<b>- 3,0</b>

Source : MEN-DEP

\* Aide annuelle accordée, en euros 2004.

\*\* Aide moyenne accordée à un bénéficiaire d'une BCS (au moins un échelon), sur la métropole et les DOM. Outre l'évolution des aides de chaque échelon, un effet de structure joue sur l'aide moyenne : entre 2001 et 2004, le poids de l'échelon 1 a augmenté (voir tableau 2), ce qui explique que la baisse du montant moyen des aides versées au titre d'une BCS en euros constants soit supérieure à la baisse de chacun des échelons.

La part des cadres et professions intermédiaires a progressé de 11 % à 14 % dans le total des boursiers, croissance pouvant résulter de l'augmentation des plafonds et de la création de l'échelon 0. Ces nouveaux entrants se concentrent dans les tranches les plus basses puisque le rapport entre les montants de l'aide moyenne pour les catégories sociales étudiées et de l'aide moyenne toutes catégories sociales confondues diminue : en 1997, les montants moyens d'une BCS pour un enfant de cadre ou de profession intermédiaire représentaient respectivement 89 % et 91 % du montant moyen toutes catégories sociales confondues. En 2004, ils sont de 82 % et 74 %. De plus, les montants moyens des bourses pour ces catégories baissent entre 1997 et 2004 (- 3,0 %) alors qu'ils augmentent pour toutes les autres origines sociales.

La part des étudiants d'origine ouvrière parmi les boursiers a diminué entre 1997 et 2004 mais reste la plus importante. Une partie de cette baisse peut s'expliquer par des raisons structurelles : le poids des ouvriers dans la population active diminue avec le temps. Mais le montant moyen d'une BCS pour ces étudiants progresse moins rapidement que pour la moyenne des boursiers sur critères sociaux (+ 2 % depuis 1997 contre + 5 %), ce qui illustre une relative amélioration de la situation financière des enfants de cette catégorie atteignant l'enseignement supérieur.

La deuxième catégorie sociale la plus représentée parmi les étudiants boursiers est celle des employés. Leurs caractéristiques (revenus, points de charge et par conséquent

1. Indice des prix à la consommation hors tabac, INSEE.

**Tableau 5 – Évolution du nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux par origine sociale entre 1997 et 2004**  
France métropolitaine + DOM

	Effectifs								Aide reçue moyenne *			
	1997	2004			Évolution absolue	Évolution relative (en %)	contribution (en %)	1997	2004	Évolution		
		total	part (%)	dont échel. 0						absolue	relative (en %)	
Agriculteur	17 050	16 805	3,4	1 515	- 245	- 1	0	2 716	2 807	91	3	
Artisan	16 792	18 820	3,8	2 028	2 028	12	2	2 624	2 720	96	4	
Cadre	8 163	15 624	3,2	3 585	7 461	91	7	2 320	2 245	- 75	- 3	
Employé	86 414	128 979	26,4	13 068	42 565	49	40	2 480	2 622	142	6	
Inactif, divers	54 478	69 148	14,1	1 487	14 670	27	14	2 991	3 293	301	10	
Ouvrier	91 663	101 304	20,7	10 638	9 641	11	9	2 576	2 626	50	2	
Profession intermédiaire	33 013	54 210	11,1	12 128	21 197	64	20	2 099	2 026	- 73	- 3	
Retraité	32 744	38 613	7,9	2 472	5 869	18	5	2 726	2 910	184	7	
Sans réponse	41 615	45 909	9,4	3 065	4 294	10	4	2 741	2 975	234	9	
<b>Total</b>	<b>381 932</b>	<b>489 412</b>	<b>100,0</b>	<b>49 986</b>	<b>107 480</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>2 606</b>	<b>2 727</b>	<b>121</b>	<b>5</b>	

Source : MEN-DEP

\* Calculée sur les boursiers sur critères sociaux recevant une aide (hors échelon zéro), en euros 2004.

aide moyenne) sont comparables à celles des ouvriers. En revanche, à l'inverse de ces derniers, leur nombre progresse beaucoup (+ 49 % entre 1997 et 2004). De ce fait, ils contribuent pour 40 % à l'évolution totale du nombre de boursiers sur critères sociaux sur cette période. De plus, l'aide moyenne reçue par les enfants d'employés augmente légèrement plus vite que la moyenne (+ 6 %). Si le constat en 2004 est comparable à celui des ouvriers, la tendance est donc inverse. Mais cela correspond à une évolution de la profession d'employés : ils sont désormais majoritaires parmi les emplois non qualifiés. La catégorie des étudiants boursiers les plus défavorisés est celle des enfants d'inactifs divers dans laquelle sont comptabilisés la plupart des chômeurs. Leur revenu brut global est inférieur de 36 % à celui de la catégorie ayant le revenu brut global moyen immédiatement supérieur. Par conséquent, le montant de leur bourse sur critères sociaux est en général supérieur de 20 % à la moyenne. Les aides pour cette catégorie sociale ont augmenté deux fois plus que la moyenne entre 1997 et 2004 (+10 % contre + 5 %). Sur cette période, leur part s'est stabilisée puisque leur nombre progresse au même rythme que la moyenne (+ 27 %).

### Éléments de comparaison entre les critères d'attribution des BCS et les niveaux de vie des ménages

Les barèmes d'attribution d'une BCS dépendent de deux types de critères : le revenu brut global (RBG) et différentes charges de la famille pouvant affecter le niveau de vie du ménage, comme le nombre de frères et sœurs, la distance entre le lieu d'étude et d'habitation (estimés en nombre de points). Plus l'étudiant a de points de charge et plus le revenu maximum pour avoir droit à une BCS est bas, plus il est facile d'obtenir une bourse. En moyenne, ce nombre de points de charge s'élève à 3,6 (tableau 6), principalement grâce aux points de distance et aux points pour des frères et sœurs dans l'enseignement supérieur (respectivement 1,4 et 1 point en moyenne). Ces points jouent un rôle important dans l'attribution d'une BCS. Par exemple, le revenu maximum pour obtenir

2. Pour plus de détails, voir la Note d'Information 04.33 « Stabilisation de l'effort financier en faveur des étudiants depuis la rentrée 2002 », MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

**Tableau 6 – Points de charge moyens déclarés par un boursier sur critères sociaux – 2004-2005**  
France métropolitaine + DOM

	Ensemble BCS	
Distance	1,4	soit un éloignement entre domicile familial et lieu d'étude moyen de 137 km
Frères et sœurs hors du supérieur	1,0	soit une moyenne de 0,3 frères ou sœurs dans le supérieur
Frères et sœurs dans le supérieur	0,8	soit une moyenne de 0,8 frères ou sœurs hors du supérieur
Parent isolé	0,4	soit 36 % des boursiers sur critères sociaux issus d'un ménage monoparental
Autre	0,0	
<b>Total points de charge</b>	<b>3,6</b>	

Source : MEN-DEP

**Tableau 7 – Rapprochement du barème de bourse et de l'échelle OCDE de calcul du niveau de vie d'un ménage**

	Barème des bourses	Échelle OCDE
Parent(s) + demandeur :		
<i>si parents en couple :</i>	2,0	2,0
<i>si parents séparés :</i>	2,0 + 0,22 *	1,5
Supplément entre 30 et 250 km **	0,44	0,5
Supplément plus de 250 km **	0,66	0,5
Frères et sœurs dans le supérieur, vivent avec parents	0,66	0,5
Frères et sœurs dans le supérieur, loin des parents	0,66	1,0
Frères et sœurs hors supérieur de plus de 14 ans	0,22	0,5
Frères et sœurs hors supérieur de moins de 14 ans	0,22	0,3

\* 0,22 correspondant à l'équivalent en termes d'unités de consommation (échelles OCDE) d'un « point de charge » dans le barème des bourses. Ici, il s'agit du point de charge « parent isolé ».

\*\* Pour simplifier on considère ici que les étudiants qui étudient à plus de 30 kilomètres ne vivent pas chez leurs parents et qu'inversement, ceux qui étudient à moins de 30 kilomètres habitent avec eux.

Lecture : en divisant le plafond maximal d'attribution d'un échelon par (2 + points de charge/4,5) on obtient un plafond indépendant du nombre de points de charge. Il est donc ensuite possible d'interpréter le barème d'attribution en terme de « d'unités de consommation » (uc) où, par défaut, il y a déjà 2 « uc » dans le ménage et où chaque point de charge vaut 0,22 « uc ». Les charges du demandeur, comme la distance, étant alors logiquement rattachées à un total d'uc initial de l'étudiant. Cette grille de comparaison n'est pas unique car on peut obtenir différentes échelles d'équivalence à partir de ce barème. Toutefois celle-ci se prête le mieux à la comparaison avec l'échelle OCDE, en estimant de façon analogue le cas minimal d'un étudiant ayant deux parents.

nir une BCS au premier échelon est divisé par trois selon que l'étudiant a 0 ou 17 points de charge (le maximum autorisé). Pourtant, le rapprochement du barème des bourses et de l'échelle OCDE, qui tient compte des unités de consommation composant un ménage, montre des décalages entre les critères d'attribution des bourses et les composantes du niveau de vie des ménages<sup>2</sup> (tableau 7). En particulier, un frère ou une sœur dans l'enseignement supérieur « rapporte » trois fois plus de points de charge qu'un frère ou une sœur non étudiant, ce qui ne se justifie pas du point de vue de l'échelle OCDE. De même, le barème ne tient pas compte du fait que, à revenu égal, la présence de deux parents dans le ménage induit des coûts supplémentaires par rapport aux familles monoparentales. Mais, en plus, les étudiants ayant un

parent isolé ont droit à un point de charge supplémentaire. Ils sont donc, d'un point de vue strictement financier, doublement avantageés par rapport à des familles de même revenu.

Il peut donc être utile d'étudier comment ces points de charge se répartissent selon l'origine sociale. Le nombre de points de charge est inversement proportionnel au revenu brut global (tableau 8). Logiquement, les boursiers dont les parents appartiennent aux catégories sociales les plus favorisées en termes de revenu (cadres et professions intermédiaires) ont en moyenne un nombre de points de charge élevé. À l'inverse, les étudiants boursiers dont les parents sont inactifs ou retraités ont à la fois des revenus et un nombre de points de charge beaucoup plus faibles.

**Tableau 8 – Points de charge et revenus moyens annuels par boursier sur critères sociaux et par PCS – 2004-2005**  
France métropolitaine + DOM

PCS des parents du boursier	Total	Distance	Parent isolé	Frères et sœurs dans le supérieur	Frères et sœurs hors du supérieur	Revenu brut global (en euros 2002)
Agriculteur	3,8	1,9	0,1	0,9	1,0	12 366
Artisan	3,6	1,5	0,2	0,9	1,0	13 145
Cadre	4,9	1,7	0,4	1,7	1,0	18 914
Employé	3,5	1,3	0,6	0,7	0,9	14 531
Inactif divers	3,5	1,1	0,5	0,6	1,2	7 077
Ouvrier	3,6	1,3	0,1	0,8	1,3	14 690
Profession intermédiaire	4,2	1,6	0,4	1,2	0,9	19 298
Retraité	3,3	1,3	0,2	0,9	0,9	11 957
Sans réponse	3,5	1,3	0,4	0,7	1,0	10 991

Source : MEN-DEP

**Tableau 9 – Effectifs et proportion d'étudiants aidés par académie**

Académies	Total BCS (1)	dont échelon 0	Total BCU (2)	Total étudiants aidés (3)	Pourcentage d'étudiants aidés (4)	Aide moyenne reçue pour une BCS (5)
Aix-Marseille	25 801	2 174	699	27 297	33,5	2 835
Amiens	11 329	1 024	147	11 814	38,7	2 747
Besançon	9 815	1 223	132	10 233	37,9	2 651
Bordeaux	22 532	2 437	584	23 887	30,6	2 690
Caen	9 037	1 037	188	9 517	32,4	2 601
Clermont-Ferrand	11 161	1 287	242	11 638	36,4	2 665
Corse	1 830	152	39	1 922	44,9	2 893
Créteil	22 715	1 118	754	24 044	25,1	2 896
Dijon	10 632	1 277	179	11 147	34,9	2 640
Grenoble	18 311	2 134	494	19 191	28,2	2 615
Lille	47 190	5 096	797	49 487	39,1	2 736
Limoges	5 586	707	70	5 742	35,2	2 615
Lyon	28 010	2 618	705	29 519	27,0	2 703
Montpellier	24 477	1 929	486	25 499	37,6	2 830
Nancy-Metz	20 795	2 443	375	21 790	36,0	2 661
Nantes	25 315	3 784	394	26 386	35,3	2 520
Nice	12 476	1 074	254	13 159	29,5	2 843
Orléans-Tours	15 011	1 959	271	15 679	33,5	2 674
Paris	32 153	2 413	2 650	35 842	17,1	2 804
Poitiers	12 924	1 675	326	13 505	35,9	2 680
Reims	9 886	896	155	10 293	32,0	2 743
Rennes	25 670	4 030	506	26 966	32,1	2 509
Rouen	12 134	956	206	12 751	31,8	2 719
Strasbourg	11 712	1 348	384	12 437	24,2	2 654
Toulouse	27 073	2 983	586	28 328	32,7	2 725
Versailles	20 949	1 695	881	22 210	18,3	2 771
<b>France métropolitaine</b>	<b>474 524</b>	<b>49 469</b>	<b>12 504</b>	<b>500 283</b>	<b>29,6</b>	<b>2 713</b>
Antilles-Guyane	7 071	278	38	7 267	49,7	3 132
La Réunion	7 817	239	33	7 961	50,5	3 178
<b>France métró + DOM</b>	<b>489 412</b>	<b>49 986</b>	<b>12 575</b>	<b>515 511</b>	<b>30,0</b>	<b>2 727</b>

Source : MEN-DEP

(1) Nombre de bourses sur critères sociaux.

(2) Bourses sur critères universitaires.

(3) Y compris les allocations d'étude, les bourses de mérite, les prêts d'honneur, non détaillés ici.

(4) cf. définitions, p 6.

(5) Aide moyenne annuelle reçue par un étudiant boursier sur critère sociaux hors échelon zéro (en euros 2004).

Les principaux bénéficiaires des points pour éloignement entre le lieu d'étude et d'habitation sont les enfants d'agriculteurs, de cadres et de professions intermédiaires. Pour les premiers, la concentration des agriculteurs en zone rurale explique que les étudiants de cette origine doivent effectuer une mobilité importante pour suivre leurs études supérieures. Pour les suivants, l'écart avec les autres catégories sociales moins favorisées peut s'expliquer principalement par des déshabitations ou par des choix de formations pour lesquelles l'offre est géographiquement ciblée. Ainsi, les étudiants boursiers, enfants de cadre, d'origine provinciale ont une propension deux fois plus importante que l'ensemble des provinciaux à suivre des études à Paris (5,3 % contre 2,6 %).

Le point de charge pour parent isolé présente aussi de grandes disparités selon la catégorie sociale d'origine. Pourtant, on ne peut observer une distinction nette entre les classes favorisées et les défavorisées : pour les employés et les inactifs divers, 56 % et

48 % des ménages sont monoparentaux. Dans les classes favorisées, le nombre habituel de points est aux alentours de la moyenne globale. Ainsi, l'avantage accordé par le barème aux familles monoparentales profite à des étudiants d'origine défavorisée ou de classes moyennes. À l'inverse, les agriculteurs, artisans, ouvriers et retraités ont un nombre relativement peu élevé de points de charge dans ce domaine. Certaines catégories défavorisées du point de vue financier ne tirent donc pas profit de ce point de charge.

Le système de points de charge avantage également les étudiants ayant des frères et sœurs dans l'enseignement supérieur au détriment de ceux ayant des frères et sœurs non étudiants. Or, grâce à leur fort taux de scolarisation dans le supérieur, ce sont les enfants de cadres et de professions intermédiaires qui présentent le plus de points de charges pour frères et sœurs dans l'enseignement supérieur. À l'inverse, les enfants d'inactifs et d'ouvriers ont beaucoup de frè-

res et sœurs mais peu dans l'enseignement supérieur. L'attribution des points de charge pour les frères et sœurs selon qu'ils sont étudiants ou non favorise donc nettement les catégories sociales les plus favorisées.

### En Île-de-France, moins de boursiers mais plus défavorisés que dans le reste de la France

Lille est l'académie où le nombre d'étudiants boursiers est le plus important (tableau 9). Elle présente également une proportion de boursiers parmi les plus fortes de France métropolitaine (39,1 %), devancée seulement par l'académie de Corse (44,9 %). Dans les académies de Amiens, Besançon et Montpellier, ces taux sont supérieurs à 37 %. À l'inverse, la part des étudiants boursiers est faible en région parisienne, à Lyon et à Strasbourg. Pourtant, l'aide moyenne par boursier n'est pas forcément en rapport avec la proportion d'étudiants aidés. Certaines académies (Corse, Montpellier) cumulent une aide moyenne très élevée et une proportion importante de boursiers. Mais certaines académies, et principalement celles d'Île-de-France ont une structure socio-économique plus complexe puisque, si la proportion de boursiers est plus faible que la moyenne, le montant moyen est quant à lui largement supérieur à la moyenne. Les classes défavorisées y seraient donc moins nombreuses qu'ailleurs mais plus en difficultés. Les académies de Rennes et de Nantes ont les aides moyennes par boursier les plus faibles. Leur population y serait donc plus homogène en matière de revenus que dans le reste de la France. Dans les DOM, la proportion de boursiers ainsi que l'aide moyenne sont largement supérieures à celles de métropole.

**Jérôme Fabre, DEP B2**

#### Pour en savoir plus

« Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur », *Tableaux statistiques* n°6984, août 2005.

Pour le détail des critères d'attribution et des réglementations : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

## Précisions sur les catégories socioprofessionnelles

Dans le logiciel de gestion des bourses (AGLAE), la catégorie sociale des parents des demandeurs de bourses est codée en dix catégories :

- Sans réponse (l'étudiant n'a pas su répondre ou il ne s'est pas reconnu dans la nomenclature)
- Agriculteur
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre, profession intellectuelle supérieure, profession libérale
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier
- Retraité
- Inactif divers
- Élève sous tutelle de la DASS.

Dans cette étude, les élèves sous tutelle de la DASS, très peu nombreux, sont rajoutés au groupe des inactifs divers.

En théorie, un chômeur ayant déjà travaillé doit se déclarer dans la catégorie sociale correspondant à son dernier emploi. Dans les données sur les boursiers, la part importante d'inactifs divers et de non-réponses laisse penser qu'une partie non quantifiable des étudiants dont les parents sont chômeurs est classée dans ces catégories à tort.

D'autre part, l'évolution de la part de chaque catégorie sociale au sein des boursiers ne reflète pas seulement les effets des modifications des conditions d'attribution des BCS mais aussi la déformation de la structure des catégories sociales au fil du temps. Au final, on ne peut séparer les deux effets.

## Source et définitions

Les chiffres des boursiers de l'enseignement supérieur à la charge du MEN sont extraits de la base centrale de gestion AGLAE (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à l'étudiant) qui gère l'ensemble des demandes de bourses et de logements sociaux du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). C'est en effet le CNOUS qui a la mission de gérer le dossier social étudiant qui permet à ce dernier de présenter à la fois sa demande de bourse et de logement.

Les données produites dans ce document comptabilisent les personnes ayant reçu une aide financière au mois de mars 2005. Viennent s'ajouter les boursiers de l'échelon 0 qui ne reçoivent pas d'aide mensuelle mais une exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Ces données ne prennent pas en compte les allocations d'études et les prêts d'honneur. En effet, ces aides pouvant être attribuées tout au long de l'année, une estimation de celles-ci au 15 mars ne serait pas conforme à la réalité. Ces aides sont donc recensées par la Direction de l'enseignement supérieur (DES) à la fin de l'année scolaire.

### – Proportion d'étudiants aidés

La proportion d'étudiants aidés est définie comme le rapport du nombre d'étudiants aidés par le ministère de l'Éducation nationale sur la population étudiante concernée par ces aides.

On considère comme étudiant aidé tout étudiant bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, d'une allocation d'études, d'une bourse de troisième cycle, d'une bourse de mérite ou d'un prêt d'honneur accordé par le ministère. Soit 515 511 étudiants en France métropolitaine + DOM en 2004-2005.

Par convention, la population concernée (1 718 000 étudiants sur un total de 2 268 000 en France métropolitaine et DOM en 2004-2005) est constituée par :

- les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides ;
- les étudiants inscrits en première année d'IUFM ;
- les élèves des STS et CPGE sous tutelle du MEN, préparations intégrées et écoles d'ingénieurs indépendantes des universités (mais sous tutelle du MEN) ;
- les étudiants des écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

Sont donc exclus du système des aides du MEN des étudiants d'écoles sous tutelle d'un autre ministère (pouvant bénéficier par ailleurs d'une aide de ce ministère), ceux de certaines formations universitaires de troisième cycle telles que les doctorats (souvent salariés en médecine par

exemple ou bénéficiaires d'allocations spécifiques), ou ceux inscrits dans des formations non reconnues par le MEN (écoles privées hors contrat, diplômés d'université, etc.).

La proportion d'étudiants aidés parmi les bénéficiaires potentiels est de 30 % sur l'ensemble France métropolitaine + DOM en 2004-2005.

### – Unité de consommation

Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas besoin de multiplier les biens de consommation pour garder le même niveau de vie : par exemple, les dépenses pour le logement ou l'automobile ne sont pas proportionnelles aux nombres de personnes du ménage. Aussi pour comparer le niveau de vie de ménages de tailles différentes, l'INSEE utilise un revenu corrigé par unité de consommation (uc) à l'aide d'une échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) : une uc pour le premier adulte du ménage, 0,5 uc pour les autres adultes et enfants de plus de 14 ans ou plus, et 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans. Avec cette échelle d'équivalence, une personne seule vaut une uc, un couple 1,5 uc, un couple avec deux jeunes enfants 2,1 uc.

### – Revenu brut global

Revenu intermédiaire dans le calcul de l'impôt, il s'agit de la somme des différents revenus catégoriels nets (par exemple, salaires après déduction des 10 et 20 % ou revenus de capitaux mobiliers après abattements) à laquelle s'ajoutent les plus-values à court terme, moins les déficits des années antérieures. Mais avant imputation des charges à déduire du revenu (par exemple, pensions alimentaires versées) pour le calcul de l'impôt.

### – Quotient Bourse

Le montant d'une bourse sur critères sociaux est attribué en fonction d'une grille donnant en fonction du nombre de points de charge du ménage de l'étudiant le montant maximum donnant droit à l'échelon (*voir [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)*). En divisant le plafond maximal d'attribution d'un échelon par (2 + points de charge /4,5) on obtient un plafond indépendant du nombre de points de charge. Il est donc ensuite possible d'interpréter le droit à l'attribution d'une bourse en fonction du revenu déclaré divisé par (2 + points de charge/4,5).

Sauf précision, tous les résultats sont présentés à euros constants, euros 2002 pour les revenus déclarés et euros 2004 pour les aides.